



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation générale Page 1

I) Les opérations d'exploitation

1) La section d'exploitation du Budget Principal

- Les dépenses Page 2

- Les recettes Page 6

2) La section d'exploitation du Budget Annexe - FEADER

- Les dépenses Page 10

- Les recettes Page 11

II) Les opérations d'investissement

1) La section d'investissement du Budget Principal

- Les dépenses Page 12

- Les recettes Page 14

2) La section d'investissement du Budget Annexe - FEADER Page 15

PRESENTATION GENERALE

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2025 inclut le Budget Principal et le Budget Annexe - FEADER.

Il comprend la section d'exploitation et la section d'investissement :

- La première décrit les opérations affectant le résultat de fonctionnement.
- La seconde retrace les opérations relatives à la composition du patrimoine.

Le Budget Supplémentaire 2025, qui est soumis au Conseil d'Administration, permet d'arrêter les autorisations de dépenses présentant un caractère limitatif et les prévisions de recettes dans le cadre de l'autorisation préalable qui n'ont pu être prévues au Budget Primitif.

Il permet la reprise des restes à réaliser et intègre le report des résultats de l'exercice précédent.

La méthode de vote proposée, qui est soumise à votre décision, consiste à procéder à un vote par chapitre.

Le rapport au Conseil d'Administration examine successivement les opérations d'exploitation puis celles d'investissement.

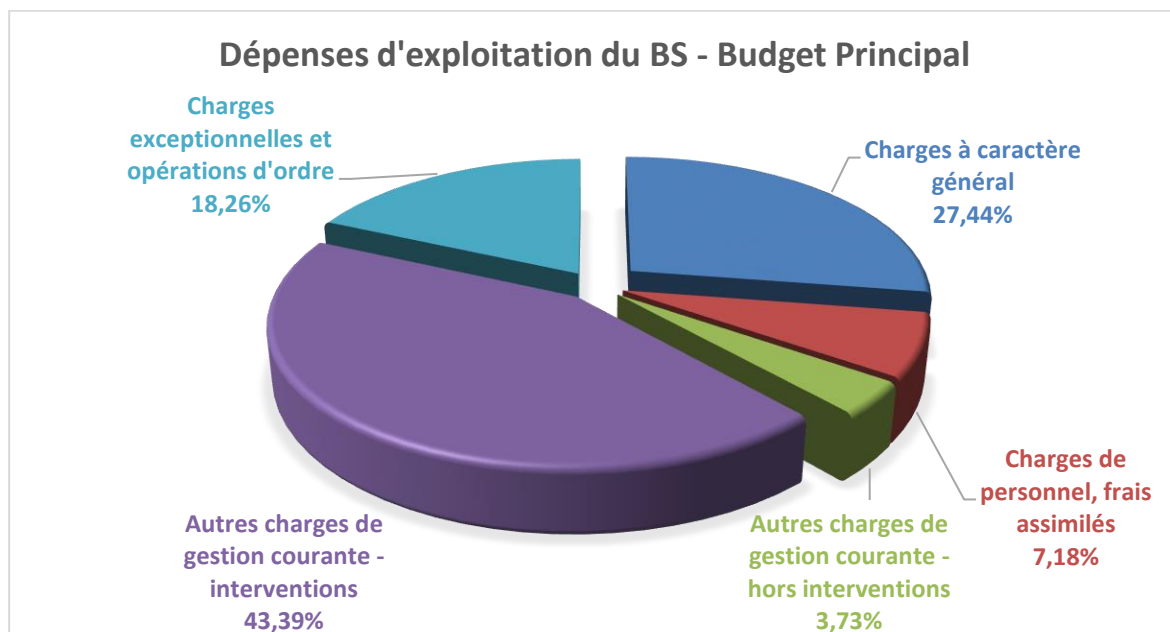
I) Les opérations d'exploitation

1) La section d'exploitation du Budget Principal

➤ Les dépenses

Section d'exploitation Dépenses - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
011 - Charges à caractère général	3 500 783,00	1 234 144,22	4 734 927,22
012 - Charges de personnel, frais assimilés	11 626 000,00	323 000,00	11 949 000,00
65 - Autres charges de gestion courante - hors interventions	30 500,00	167 779,50	198 279,50
65 - Autres charges de gestion courante - interventions	25 198 000,00	1 952 201,00	27 150 201,00
67 - Charges exceptionnelles	570 827,00	321 788,00	892 615,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles	40 931 110,00	3 998 912,72	44 930 022,72
023 - Virement à la section d'investissement	1 649 530,00	-120 419,00	1 529 111,00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 752 970,00	620 212,00	2 373 182,00
Total des dépenses d'ordre	3 402 500,00	499 793,00	3 902 293,00
Total dépenses d'exploitation	44 333 610,00	4 498 705,72	48 832 315,72

Le total des dépenses d'exploitation du Budget Supplémentaire se fixe à 4 498 705,72 €, dont 1 952 201 € relèvent des opérations d'interventions hors part UE-FEADER et 2 546 504,72 € relèvent des autres dépenses d'exploitation.



Ces dépenses se déclinent comme suit :

✓ **Les charges à caractère général - chapitre 011 : 1 234 144,22 €**

Ce chapitre relève :

- Des restes à réaliser, correspondant aux dépenses engagées non mandatées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre 2024, tels qu'ils apparaissent au Compte Financier Unique 2024, pour un montant de 761 224,22 €.
- D'un ajustement des besoins à la hausse pour un montant global de 472 920 € correspondant aux dépenses suivantes :
 - Fournitures administratives pour 7 400 €.
 - Entretien et réparation pour 90 200 €, dont 25 200 € pour la remise en état du réseau d'eau potable et de ses équipements sur le site de la station expérimentale à Altiani, 31 000 € pour l'entretien des espaces verts sur le site de la station expérimentale à Altiani ainsi qu'au siège, 10 000 € pour l'entretien et la réparation des panneaux de Strada di i sensi, 10 000 € pour l'entretien du parc automobile et 14 000 € pour divers travaux d'entretien et de réparation sur le site de la station expérimentale à Altiani.
 - Maintenance pour 158 760 €, notamment la maintenance du pare feu, de l'hébergement en datacenter, des liens en fibre optique, des équipements visioconférence, etc.
 - Annonces, insertions, catalogues, imprimés et publications pour 130 000 € liées aux opérations de promotion.
 - Télécommunications pour 86 560 €.

Ces charges se répartissent selon le tableau comme suit :

Chapitre 011	Restes à réaliser	Abondements	Total BS
Fournitures administratives, d'entretien et petit équipement	2 380,73	7 400,00	9 780,73
Carburants	296,79	0,00	296,79
Autres matières et fournitures	9 814,63	0,00	9 814,63
Total comptes 60 "Achats"	12 492,15	7 400,00	19 892,15
Sous-traitance générale	6 948,40	0,00	6 948,40
Locations mobilières	60 851,76	0,00	60 851,76
Entretien et maintenance	40 257,24	248 960,00	289 217,24
Frais divers de stage et de formation	3 795,74	0,00	3 795,74
Total comptes 61 "Services extérieurs"	111 853,14	248 960,00	360 813,14
Honoraires	97 862,96	0,00	97 862,96
Annonces, insertions, catalogues, imprimés et publications	175 624,58	130 000,00	305 624,58
Frais d'affranchissement et de télécommunications	21 585,94	86 560,00	108 145,94
Foires et expositions	329 558,54	0,00	329 558,54
Frais divers	12 246,91	0,00	12 246,91
Total comptes 62 "Autres services extérieurs"	636 878,93	216 560,00	853 438,93
Total chapitre 011	761 224,22	472 920,00	1 234 144,22

✓ **Les charges de personnel et frais assimilés - chapitre 012 : 323 000 €**

Les dépenses se rapportant au personnel nécessitent un ajustement à la hausse de 323 000 € lié à la monétisation des jours de compte épargne temps (17,1 %), à la provision pour congés payés (65,3 %) et aux nouveaux contrats à durée déterminée (17,6 %).

✓ **Les autres charges de gestion courante - hors interventions - chapitre 65 :
167 779,50 €**

Elles concernent :

- Des dépenses de redevances pour licence, dont 20 767,50 € relèvent des restes à réaliser et 75 000 € d'un ajustement à la hausse des besoins.
- Des pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur à hauteur de 12 €, en considérant l'état des titres jugés irrécouvrables transmis par la Payeuse de Corse.
- D'un remboursement de trop perçu à l'Etat relatif au programme 149 dans le cadre du paiement des aides publiques agricoles pour 72 000 €.

✓ **Les autres charges de gestion courante - interventions - chapitre 65 :
1 952 201 €**

Les opérations d'interventions et de développement, hors part UE-FEADER, nécessitent un abondement global de 1 952 201 € notamment pour les mesures : les projets collectifs de filière du programme hors FEADER et hors Top Up, l'ICHN du programme PSN FEADER, la promotion des productions agricoles et rurales du programme hors FEADER et hors Top Up, le dispositif de gestion de crise du programme Opérations Spécifiques et les sentiers du patrimoine du programme PDRC 2014-2020.

✓ **Les charges exceptionnelles - chapitre 67 : 321 788 €**

Ce chapitre se compose des dépenses suivantes :

- Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion de 221 788 €. Elles concernent des remboursements de subventions au bénéfice des différents financeurs nationaux issus :
 - D'ordres de reversement à émettre à l'encontre de bénéficiaires d'aides qui notamment n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles pour 213 000 €.
 - De titres d'intérêts émis à l'encontre de bénéficiaires d'aides pour non-respect des délais de paiement des ordres de reversement pour 8 800 €.
 - D'admissions en non-valeur des titres jugés irrécouvrables par la Payeuse de Corse pour - 12 €.

- Les titres annulés sur exercices antérieurs de 100 000 € correspondant à des annulations et des réductions d'ordres de reversement des bénéficiaires.

✓ **Le virement à la section d'investissement - chapitre 023 : - 120 419 €**

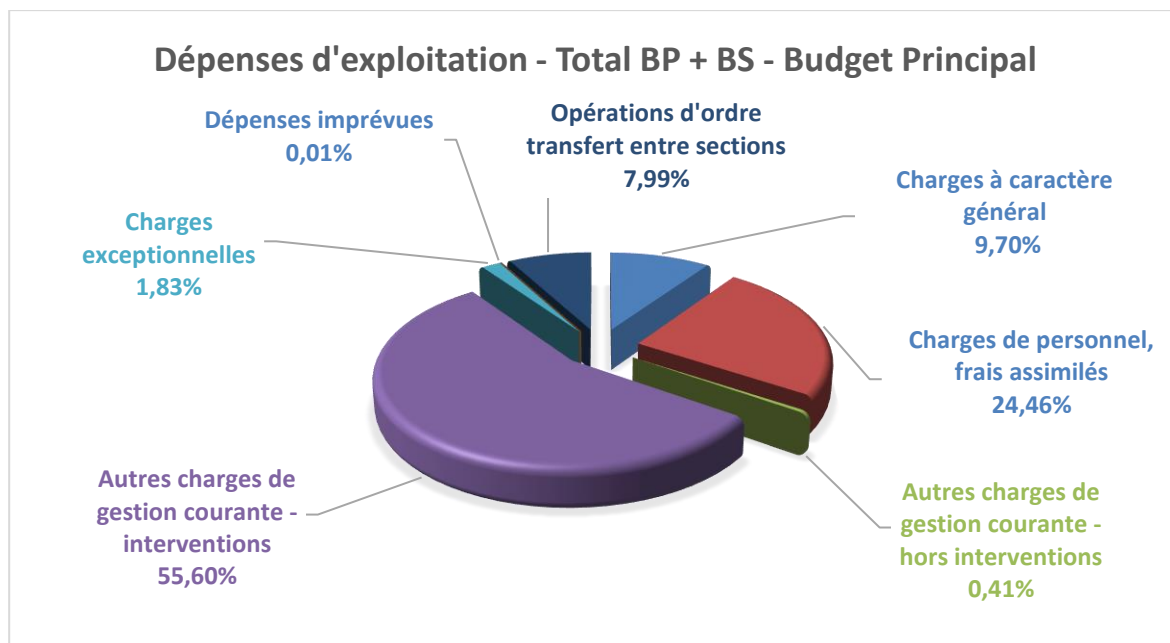
Le virement à la section d'investissement est diminué de 120 419 €.

✓ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 042 : 620 212 €**

Elles concernent :

- Une dotation complémentaire aux amortissements des immobilisations pour 61 117 €.
- Des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation de :
 - 557 116 € permettant le financement du compte épargne temps (CET) au bénéfice des personnels permanents de l'Office.
 - 9 500 € au titre des frais irrépétibles relatifs aux contentieux des bénéficiaires.
 - 4 500 € correspondant aux litiges en cours dans le secteur des Ressources Humaines opposant l'ODARC à un agent.
- Des autres charges exceptionnelles de - 22 114 € correspondant à une annulation de pertes prévisionnelles sur le recouvrement de fonds de financement des associations foncières gérés par la CADEC.
- Des dotations aux dépréciations des éléments financiers de 10 093 € liées aux retards de paiement d'échéances des bénéficiaires des fonds de financement confiés à la Caisse de Développement de la Corse (CADEC) et à la France Active Garantie (FAG).

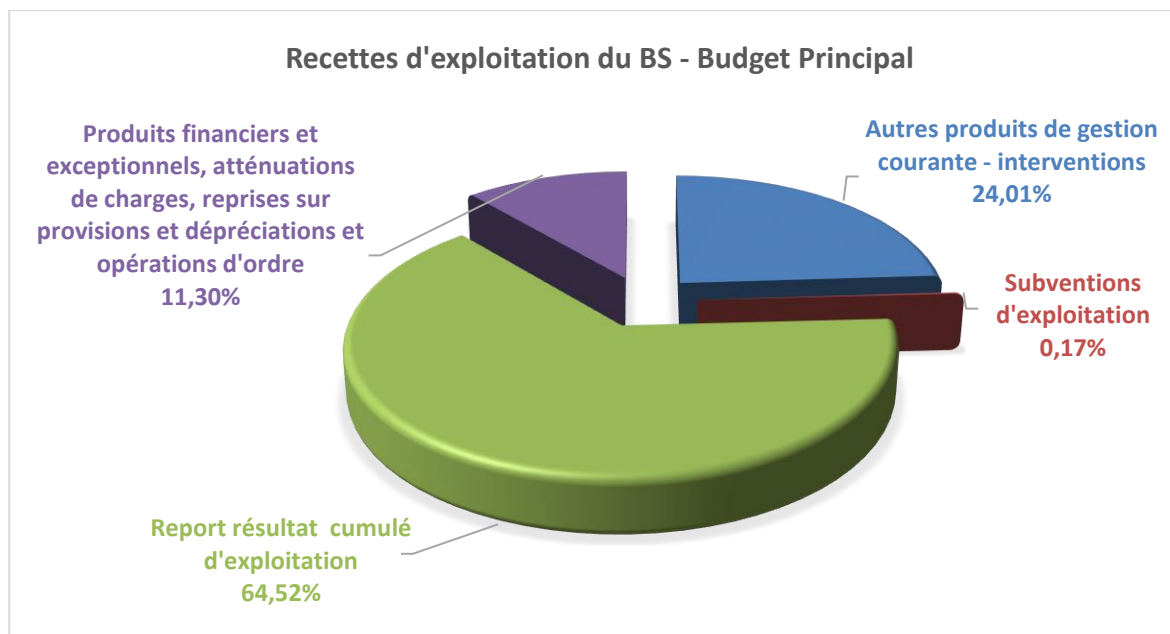
En synthèse, en incluant le Budget Supplémentaire, la part des différents chapitres composant les dépenses d'exploitation du Budget Principal se décline comme suit :



➤ Les recettes

Section d'exploitation Recettes - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
013 - Atténuations de charges	300 000,00	30 000,00	330 000,00
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	223 900,00	0,00	223 900,00
74 - Subventions d'exploitation	15 675 471,00	14 135,00	15 689 606,00
75 - Autres produits de gestion courante - hors interventions	500,00	0,00	500,00
75 - Autres produits de gestion courante - interventions	25 198 000,00	1 952 201,00	27 150 201,00
76 - Produits financiers	1 000,00	24 525,00	25 525,00
77 - Produits exceptionnels	525 866,00	325 106,00	850 972,00
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	125,00	125,00
Total des recettes réelles	41 924 737,00	2 346 092,00	44 270 829,00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	2 408 873,00	538 994,00	2 947 867,00
Total des recettes d'ordre	2 408 873,00	538 994,00	2 947 867,00
Total recettes d'exploitation	44 333 610,00	2 885 086,00	47 218 696,00
R002 - Résultat reporté	0,00	5 245 410,40	5 245 410,40
Total recettes d'exploitation cumulées	44 333 610,00	8 130 496,40	52 464 106,40

Le total des recettes d'exploitation du Budget Supplémentaire se fixe à 8 130 496,40 € dont 5 245 410,40 € relèvent du résultat reporté, 1 952 201 € relèvent des ressources afférentes au financement des opérations d'interventions hors part UE-FEADER et 932 885 € relèvent des autres recettes d'exploitation.



Ces recettes se déclinent comme suit :

✓ **Les atténuations de charges - chapitre 013 : 30 000 €**

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel se rapportant aux absences des agents suite à maladie, accident de travail ou maternité pour 30 000 €.

✓ **Les subventions d'exploitation - chapitre 74 : 14 135 €**

Ce chapitre relève :

- D'une révision à la baisse de la subvention d'exploitation en provenance de la CdC à hauteur de 10 000 €, liée au financement des frais de gestion générés par les fonds de financement confiés à la CADEC.
- D'une révision à la hausse de 2 500 € des aides liées à l'embauche de nouveaux apprentis.
- De l'attribution d'une subvention d'exploitation en provenance de l'Etat d'un montant de 60 000 €, destinée à accompagner financièrement l'achat, par les éleveurs corses, de vaccins luttant contre les sérotypes 4 et 8 de la fièvre catarrhale ovine.
- D'une révision à la baisse de 89 365 € de la subvention d'exploitation en provenance de l'Etat, dans le cadre de l'accompagnement des maires et de la sensibilisation des particuliers à la mise en œuvre du débroussaillage légal. Le versement de l'avance est ramené à 50 %, contre 80 % initialement prévu.

- D'une régularisation comptable correspondant à un reclassement de subventions d'investissement précédemment enregistrées en section d'investissement pour un montant de 51 000 €.

✓ **Les autres produits de gestion courante - interventions - chapitre 75 :
1 952 201 €**

Les ressources afférentes au financement des opérations d'interventions et de développement, hors part UE-FEADER, sont abondés de 1 952 201 € au regard des opérations déclinées supra au point « Les autres charges de gestion courante - interventions - chapitre 65 ».

✓ **Les produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions et dépréciation - chapitre 76, 77 et 78 : 349 756 €**

Cet ensemble de postes se compose des éléments suivants :

- D'une révision à la hausse de 15 725 € des produits de participation issus du fonds de financement des associations foncières (932 €), du fonds de contre garantie bancaire agricole corse (2 683 €), ainsi que du fonds d'avance remboursable agricole (12 110 €), tous les trois confiés à la CADEC.
- Des titres d'intérêts émis à l'encontre de bénéficiaires d'aides pour non-respect des délais de paiement des ordres de reversement pour 8 800 €.
- Des ordres de reversement prévus à l'encontre de bénéficiaires d'aides n'ayant pas respecté leurs engagements contractuels pour un montant de 213 000 €.
- Des annulations et réductions d'ordres de reversement à la suite de recours favorables déposés par certains bénéficiaires d'aides pour un montant de 100 000 €.
- Des indemnités diverses notamment liées à des sinistres pour un montant de 12 106 €.
- D'une reprise sur dépréciations des actifs circulants pour 125 €, conformément à l'état des restes à recouvrer transmis par la Payeuse de Corse.

✓ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 042 : 538 994 €**

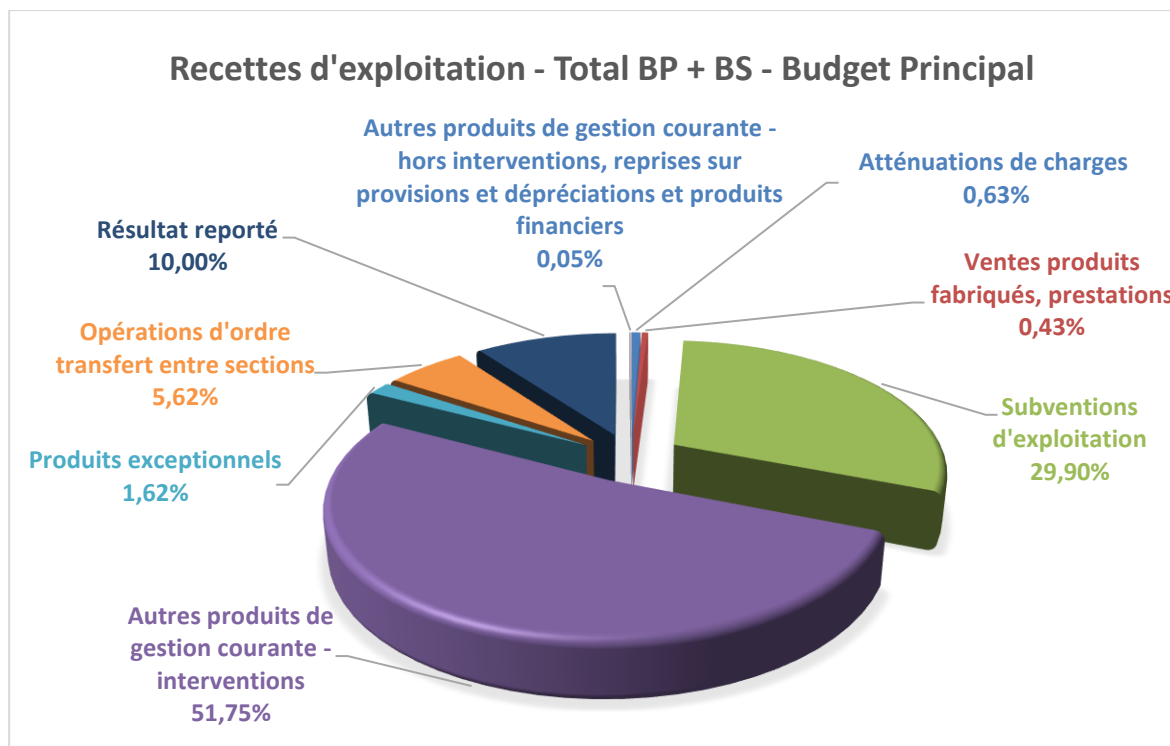
Il s'agit :

- D'une reprise sur provisions pour le financement du CET pour un montant de 461 150 €, correspondant aux consommations de congés épargnés au titre du CET par des agents, ainsi qu'aux indemnisations de jours inscrits au CET des agents ayant quitté l'Office.
- D'une diminution de la reprise sur dépréciation des actifs financiers pour un montant de 3 264 €, au titre du fonds de prêts d'honneur jeunes agriculteurs géré par l'association CAPI et du fonds de financement des associations foncières géré par la CADEC.
- D'une reprise sur provision pour litiges et contentieux d'un montant total de 81 108 €, se composant comme suit :
 - 40 000 € correspondant au rejet par le tribunal administratif de Bastia des requêtes d'une société relatives à une opération de marché public.
 - 32 608 € correspondant à une ordonnance de désistement d'action par un bénéficiaire d'aide dans le cadre d'une demande d'indemnisation de préjudice.
 - 2 400 € relatifs à des ordonnances de désistement d'action par des bénéficiaires d'aides concernant des frais irrépétibles.
 - 6 100 € correspondant à un ajustement de provisions antérieures liées à des frais irrépétibles.

✓ **Le report du résultat - chapitre R002 : 5 245 410,40 €**

Le résultat d'exploitation excédentaire cumulé au 31 décembre 2024 issu du Compte Financier Unique 2024 fait l'objet d'un report à hauteur de 5 245 410,40 €.

En synthèse, en incluant le Budget Supplémentaire, la part des différents chapitres composant les recettes d'exploitation du Budget Principal se décline comme suit :



2) La section d'exploitation du Budget Annexe - FEADER

➤ Les dépenses

Section d'exploitation Dépenses - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
65 - Autres charges de gestion courante - hors interventions	500,00	0,00	500,00
65 - Autres charges de gestion courante - interventions	29 218 000,00	1 680 000,00	30 898 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 251 784,00	210 400,00	1 462 184,00
Total des dépenses réelles	30 470 284,00	1 890 400,00	32 360 684,00
Total dépenses d'exploitation	30 470 284,00	1 890 400,00	32 360 684,00

Le total des dépenses d'exploitation du Budget Supplémentaire s'élève à 1 890 400 € et se décline comme suit :

✓ Les autres charges de gestion courante - interventions - chapitre 65 : 1 680 000 €

Les opérations d'intervention et de développement nécessitent un abondement de 1 680 000 €. Ces compléments de crédits concernent les mesures : l'ICHN du programme PSN FEADER pour 1 000 000 €, le pastoralisme arboriculture relance aînés du programme PDRC 2014-2020 pour 350 000 €, les sentiers du patrimoine du programme PDRC 2014-2020 pour 300 000 €, et les aides apicoles du programme PSN FEADER pour 30 000 €.

✓ **Les charges exceptionnelles - chapitre 67 : 210 400 €**

Ce chapitre relève :

- Des titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 200 000 € correspondant à un ajustement à la hausse du montant des annulations et des réductions d'ordres de reversement des bénéficiaires.
- Des titres d'intérêts prévus à l'encontre des bénéficiaires d'aides qui n'ont pas respectés les délais du paiement des ordres de recouvrement de 10 400 €.

➤ **Les recettes**

Section d'exploitation Recettes - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
75 - Autres produits de gestion courante - interventions	29 218 000,00	1 680 000,00	30 898 000,00
76 - Produits financiers	500,00	10 400,00	10 900,00
77 - Produits exceptionnels	1 251 784,00	200 000,00	1 451 784,00
Total des recettes réelles	30 470 284,00	1 890 400,00	32 360 684,00
Total recettes d'exploitation	30 470 284,00	1 890 400,00	32 360 684,00

Le total des recettes d'exploitation du Budget Supplémentaire s'élève à 1 890 400 € et se décline comme suit :

✓ **Les autres produits de gestion courante - interventions - chapitre 75 :
1 680 000 €**

Ce chapitre nécessite un ajustement global à la hausse de 1 680 000 € au regard des éléments précités liés aux autres charges de gestion courante - interventions.

✓ **Les produits financiers - chapitre 76 : 10 400 €**

Ce chapitre nécessite un ajustement global à la hausse de 10 400 € au regard des éléments précités liés aux charges exceptionnelles.

✓ **Les produits exceptionnels - chapitre 77 : 200 000 €**

Ce chapitre nécessite un ajustement global à la hausse de 200 000 € au regard des éléments précités liés aux charges exceptionnelles.

II) Les opérations d'investissement

1) La section d'investissement du Budget Principal

➤ Les dépenses

Section d'investissement Dépenses - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
20 - Immobilisations incorporelles	160 000,00	182 385,50	342 385,50
21 - Immobilisations corporelles	727 278,00	487 197,92	1 214 475,92
23 - Immobilisations en cours	5 361 829,00	-296 682,44	5 065 146,56
13 - Subventions d'investissement	376 148,00	1 254 136,14	1 630 284,14
26 - Participations et créances rattachées	601 000,00	-75 175,00	525 825,00
Total des dépenses réelles	7 226 255,00	1 551 862,12	8 778 117,12
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	2 408 873,00	538 994,00	2 947 867,00
041 - Opérations patrimoniales	15 000,00	35 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre	2 423 873,00	573 994,00	2 997 867,00
Total dépenses d'investissement	9 650 128,00	2 125 856,12	11 775 984,12

Le total des dépenses d'investissement du Budget Supplémentaire se fixe à 2 125 856,12 € et se compose :

✓ De dépenses d'équipement - chapitres 20, 21 et 23 : 372 900,98 €

Les dépenses d'équipement se répartissent en deux volets :

- Les restes à réaliser, à hauteur de 463 100,98 €, tels qu'ils figurent dans le Compte Financier Unique 2024. Il s'agit de dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2024.
- Un ajustement à la baisse des besoins, pour un montant net de 90 200 €, composé de :
 - Un abondement global de 210 800 €, destiné à l'acquisition de logiciels divers, des travaux d'agencement et d'aménagement (notamment la réfection de la baie informatique de l'antenne d'Ajaccio), l'achat de matériel industriel (équipements de laboratoire dans le cadre du programme de recherche et développement), l'acquisition de matériel de transport (trois véhicules) et l'achat de divers matériels informatiques.
 - Une réduction globale de 301 000 € concernant les immobilisations corporelles en cours, affectant le projet de construction d'un bâtiment technico-administratif et la réalisation d'un hangar de stockage à Migliacciaro ainsi que la mise en place d'un système d'irrigation avec stockage inter-saisonnier à Altiani.

Dépenses d'équipement	Restes à réaliser	Abondements	Total BS
Frais d'études	38 106,20	0,00	38 106,20
Frais d'insertion	837,83	0,00	837,83
Concessions et droits assimilés	65 441,47	78 000,00	143 441,47
Total chapitre 20	104 385,50	78 000,00	182 385,50
Aménagement terrains nus	36 883,70	0,00	36 883,70
Aménagement autres terrains	4 743,00	0,00	4 743,00
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21 957,27	6 000,00	27 957,27
Matériel industriel	50 235,71	30 000,00	80 235,71
Installations générales, agencements, aménagements divers	83 708,74	0,00	83 708,74
Matériel de transport	0,00	45 000,00	45 000,00
Matériel de bureau et matériel informatique	51 643,61	51 800,00	103 443,61
Mobilier	105 225,89	0,00	105 225,89
Total chapitre 21	354 397,92	132 800,00	487 197,92
Immobilisations corporelles en cours - constructions	4 317,56	-301 000,00	-296 682,44
Total chapitre 23	4 317,56	-301 000,00	-296 682,44
Total des dépenses d'équipement	463 100,98	-90 200,00	372 900,98

✓ **De subventions d'investissement - chapitre 13 : 1 254 136,14 €**

Elles sont constituées par :

- Des restes à réaliser, à hauteur de 1 378 559,14 €, tels qu'ils figurent dans le Compte Financier Unique 2024. Il s'agit de dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2024.
- Une diminution de fonds de financement gérés par la CADEC, l'association CAPI et la France Active Garantie (FAG) à reverser au financeur la CdC pour un montant de 175 423 €.
- Une régularisation comptable correspondant à un reclassement de subventions d'investissement précédemment enregistrées en section d'investissement pour un montant de 51 000 €.

✓ **De participations et créances rattachées à des participations - chapitre 26 : - 75 175 €**

Il s'agit d'une diminution de fonds agricole Corse d'avances remboursables géré par la CADEC qui ne sera pas mobilisés sur cet exercice pour un montant de 75 175 €.

✓ **D'opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 040 : 538 994 €**

Ce chapitre est abondé d'un montant total de 538 994 € au regard des opérations déclinées supra au point « Les opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 042 (en recettes) » de la section d'exploitation.

✓ **D'opérations patrimoniales - chapitre 041 : 35 000 €**

Ce chapitre nécessite un abondement de 35 000 €.

➤ **Les recettes**

Section d'investissement Recettes - Chapitres	Total BP 2025	Total BS 2025	Total BP + BS 2025
13 - Subventions d'investissement	5 855 480,00	801 342,48	6 656 822,48
26 - Participations et créances rattachées	377 148,00	-150 597,00	226 551,00
Total des recettes réelles	6 232 628,00	650 745,48	6 883 373,48
021 - Virement de la section d'exploitation	1 649 530,00	-120 419,00	1 529 111,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	1 752 970,00	620 212,00	2 373 182,00
041 - Opérations patrimoniales	15 000,00	35 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre	3 417 500,00	534 793,00	3 952 293,00
Total recettes d'investissement	9 650 128,00	1 185 538,48	10 835 666,48
R001 - Solde d'exécution positif reporté	0,00	5 722 297,87	5 722 297,87
Total recettes d'investissement cumulées	9 650 128,00	6 907 836,35	16 557 964,35

Le total des recettes d'investissement du Budget Supplémentaire se fixe à 6 907 836,35 €, et se compose :

✓ **De subventions d'investissement - chapitre 13 : 801 342,48 €**

Ce chapitre relève :

- Des restes à réaliser de subventions d'investissement, correspondant à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2024, tels qu'ils apparaissent au Compte Financier Unique 2024, pour un montant de 901 342,48 €.
- D'une diminution de la subvention d'investissement en provenance de la CdC pour un montant de 100 000 € relative aux fonds de financement gérés par la CADEC.

✓ **De participations et créances rattachées à des participations - chapitre 26 :
- 150 597 €**

Il s'agit d'une diminution de restitutions prévisionnelles de fonds de financement par les organismes de financement agréés, la CADEC, l'association CAPI et la FAG d'un montant total de 150 597 €.

✓ **Le virement de la section d'exploitation - chapitre 021 : - 120 419 €**

Le virement de la section d'exploitation est diminué de 120 419 €.

✓ **D'opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 040 : 620 212 €**

Ce chapitre est abondé d'un montant total de 620 212 € au regard des opérations déclinées supra au point « Les opérations d'ordre de transfert entre sections - chapitre 042 (en dépenses) » de la section d'exploitation.

✓ **D'opérations patrimoniales - chapitre 041 : 35 000 €**

Ce chapitre est abondé d'un montant de 35 000 € au regard du même chapitre en dépenses décliné supra.

✓ **Du solde d'exécution positif reporté - chapitre R001 : 5 722 297,87 €**

Le solde d'exécution positif de la section d'investissement au 31 décembre 2024, issu du Compte Financier Unique 2024, fait l'objet d'un report à hauteur de 5 722 297,87 €.

2) La section d'investissement du Budget Annexe - FEADER

Aucune opération en dépenses et en recettes n'est imputée à la section d'investissement du Budget Annexe - FEADER.